



**Conseil général
1356 Les Clées**

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 juin 2025

La présidente ouvre à la séance à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV de la séance du 10 décembre 2024
- 4 Admissions – Démissions
- 5 Comptes 2024, préavis municipal n°32 /2021-2026, rapport de la commission Finances-Gestion
- 6 Gestion 2024, préavis municipal n°33 /2021-2026, rapport de la commission Finances-Gestion
- 7 Nomination d'une commission pour l'étude du nouveau règlement sur la protection du patrimoine arboré
- 8 Nomination d'un-e membre suppléant-e à la commission Finance et Gestion
- 9 Renouvellement des membres du Bureau : président-e, vice-président-e, 2 scrutateur-ric-e-s, 2 scrutateur-ric-e-s suppléant-e-s
- 10 Communications municipales et du bureau
- 11 Propositions individuelles et divers
- 12 Contre-appel

1 Appel

L'appel fait constater la présence de 14 conseiller-ère-s sur 17 inscrit-e-s.

Selon les statuts, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

La présidente, Mary-Lise Bertholet, donne la parole à la syndique, Marinette Benoit, qui présente Mme Myriam Schertenleib, nouvelle secrétaire communale, qui prendra ses fonctions au 1^{er} juillet 2025.

2 Adoption de l'ordre du jour

La présidente propose l'insertion d'un point 7a à l'ordre du jour : Nomination d'une commission de 3 membres pour l'étude du règlement sur l'aide communale d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

L'ordre du jour ne faisant pas l'objet de remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

3 Adoption du PV de la séance du 8 octobre 2024

Christian Benoit signal l'omission de mention de son souhait que les conseillers disposent de tables, dans le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024. Ce dernier ne faisant pas l'objet d'autre remarque, il est accepté à l'unanimité.

4 Admissions – Démissions

Admission : Amandine Graf demande son admission au sein du Conseil. La présidente procède à l'assermentation de cette nouvelle conseillère.

Démission : pas de démission.

5 Comptes 2024, préavis municipal n°32 /2021-2026, rapport de la commission Finances-Gestion

Lecture du préavis par Marinette Benoit, syndique.

Lecture du rapport de la commission Gestion-Finances relatif aux comptes 2024 par Marie-José Paquier, rapporteuse.

Le rapport relève les points suivants :

60 Tourisme : une convention pour la promotion et le soutien du tourisme a été signée avec l'ADNV. Cette association est très présente sur les réseaux sociaux pour présenter la région et la rendre attractive.

21 Impôts : les revenus sont plus importants que prévu grâce à la vente de biens immobiliers. Ceci ne se reproduira pas chaque année, les transactions immobilières étant limitées dans la commune (bâtiments familiaux).

310.427.01 Location de terrains : la Zup ne pourra se réaliser qu'une fois le Pacom validé par le Canton et la vente du terrain effective. La Municipalité espère que le Canton se prononcera d'ici la fin de l'année.

320.314.03 Façonnage de lots : il y a un peu moins de façonnage de lots car beaucoup de bois est rendu non exploitable à cause du bostryche.

351.314.00 Entretien du bâtiment : avant le changement de locataire du 2 pièces, la peinture a été refaite ainsi qu'une partie du parquet devant l'évier et les plaques électriques.

353.314.00 Entretien du bâtiment : il n'y a pas eu de changement de locataire donc les travaux de remise en état prévus n'ont pas été réalisés.

353.318.00 Honoraires et prestations de service : le litige concernait le calcul des charges.

358.314.00 Entretien : réflexion sur la création d'un WC à un autre endroit et entretien/vidange par une entreprise. Le financement serait pris sur le fonds Forêts encore existant. Il faut également obtenir

l'accord de l'inspecteur forestier. Le WC existant serait conservé pour des personnes en situation de handicap.

359 Fontaines : il semble que faire un intérieur pour éviter la prolifération d'algues et moisissures ne soit pas une bonne solution. Actuellement le suivi des nettoyages est plus régulier et cela va bien.

460 Réseau égouts-épuration et EC : ce compte est déficitaire pour la dernière fois. Dès l'application de MCH2 en 2025, un compte équilibré est obligatoire. Le prix de l'eau sera calculé en fonction des dépenses. En cas de déficit, un compte négatif sera créé au bilan.

Bilan : au vu du bon résultat des comptes 2024, des amortissements et des arrondis aux 1000 CHF ont été faits dans les comptes de bilan.

Les actions Voé achetées l'année dernière sont mises à la valeur nominale (1.00 CHF) et donc amorties. Le rapport atteste que les comptes présentés ont été préparés et détaillés conformément aux dispositions de la loi sur les communes, au règlement sur la comptabilité des communes et au contrôle de la fiduciaire mandatée.

Il est à relever que le résultat des comptes laisse apparaître un bénéfice de 2672.49 CHF alors que le budget prévoyait un déficit de 15 000 CHF.

La présidente met en discussion ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est mis en votation.

Il est accepté à l'unanimité.

6 Gestion 2024, préavis municipal n°33 /2021-2026, rapport de la commission Finances-Gestion

Lecture du préavis par Marinette Benoit, syndique.

Lecture du rapport de la commission Gestion-Finances relatif à la gestion communale 2024 par Marie-José Paquier, rapporteuse.

Ce rapport relève que le chemin des Cerisiers étant déformé par les grosses racines des arbres qui traversaient la route, l'enrobé a été partiellement refait. Cette réfection a coûté plus cher que prévu car une partie du goudron retiré était pollué et doit être acheminé vers des décharges spéciales.

Il est également précisé que le radar pédagogique se situe actuellement à l'entrée du village de la Russille, côté Andrié. La recharge solaire est installée. Globalement le 30 km/heure est respecté. Cependant l'importance du trafic, aux Clées surtout en fin de journée, est préoccupante, la route menant à Bretonnières n'étant pas adaptée à autant de véhicules. La Municipalité a demandé au voyer une étude sur la dangerosité de cette route.

La réfection du chemin du Crêt-Blanc n'était pas prévue mais des subventions étaient possibles pour 2024 et non garanties ultérieurement. De plus c'était la dernière année durant laquelle des dépenses thématiques forêts pouvaient être faites. Le soutien financier se monte à 70%. Des renvois d'eau devront encore être faits sur la partie au-delà du refuge.

Il n'y a plus d'eau à la fontaine « à Gugu ». Il faudra creuser et refaire le passage de l'eau ainsi que nettoyer la grille.

Concernant le Chemin-Neuf, avant sa réfection le triage a fait une coupe le long de la montée. L'entretien des renvois d'eau est un gros travail qui doit être fait régulièrement pour éviter qu'ils ne se bouchent.

D'autre part, la barrière sur la première partie du chemin menant à la place à tourner est en piteux état et pourrait être dangereuse si une voiture, un cycliste ou un promeneur venait à passer à travers ou par-dessus. La Municipalité pourrait-elle être tenue pour responsable en cas d'accident ? De plus l'état de cette barrière ne donne pas une bonne image de la commune. La commission demande à la Municipalité d'étudier ce qui peut être entrepris.

Le rapport informe que le banc vers le cimetière a été offert par la Protection civile.

Il est également indiqué que les placets des chaises ont été changés à la salle à manger de la Croix-Blanche, les précédents étant tachés et usés.

De plus un panneau de signalisation interdisant le transit des camions à La Russille a été installé, qui a permis de réduire de manière significative la circulation des camions. La commission souhaite que la Commune de Lignerolle installe au plus vite celui vers la croisée de la ferme du Contour.

Le chemin du Crêt-Blanc a été refait.

Enfin, l'avenir de la salle de la Russille est dans l'attente de propositions municipales lors du prochain Conseil.

La présidente met en discussion ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est mis en votation.

Il est accepté à l'unanimité.

7a Nomination d'une commission pour l'étude du nouveau règlement sur la protection du patrimoine arboré

Pour cette commission, 3 membres sont recherchés, ainsi qu'un suppléant. Philippe Conod, Pierrick Maire et Benjamin Paquier se proposent comme membres et Gilles Burri comme suppléant. Ils sont élus à l'unanimité.

7b Nomination d'une commission pour l'étude du règlement sur l'aide communale d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Pour cette commission, 3 membres sont recherchés, ainsi qu'un suppléant. Christian Benoit, Pierrick Maire et Laetitia Comte Piquero se proposent comme membres et Amandine Graf comme suppléante. Ils sont élus à l'unanimité.

8 Nomination d'un-e membre suppléant-e à la commission Finance et Gestion

Aucun conseiller ne manifestant son intérêt et Marcel Brechbühl s'étant proposé par courriel, ce dernier est élu à l'unanimité. La présidence est reprise par René Lamercy. Les autres membres sont : Tim-Philippe Petermann, Philippe Conod, Xavier Depeursinge et Laetitia Comte Piquero.

9 Renouvellement des membres du Bureau

Mary-Lise Bertholet accepte de se représenter à la présidence. À la vice-présidence, elle propose à Joël Petermann de poursuivre. Ils sont élus à l'unanimité. Laetitia Comte Piquero et Marcel Brechbühl sont élus comme membres scrutateurs et Marie-José Paquier et Amandine Graf se proposent comme suppléantes, également élues à l'unanimité.

10 Communications municipales et du bureau

Paolo Gregorio informe que l'installation du panneau d'interdiction aux poids lourds par la Commune de Lignerolle a été retardée car la deuxième étape des travaux entre Lignerolle et l'Abergement est toujours en cours. Cette signalisation sera donc installée par la Municipalité des Clées d'ici une quinzaine de jours. Un panneau sera également placé au Pré de la Fontaine et celui du Rafour sera remplacé. D'autre part, un panneau de signalisation de risques de chutes de pierres sera installé à l'endroit où étaient situés les containers.

Concernant le système de recharge solaire, il permet au radar didactique de fonctionner plus longtemps. Il souligne également que la nouvelle annexe au règlement énergie a été mise à jour. Toujours au sujet des énergies, le fonds annuel de 5000.- CHF fonctionne bien puisque six demandes ont été reçues pour une somme totale de 3334.95 CHF. Enfin, l'installation d'un éclairage public solaire entre l'arrêt de bus et la Russille en est en cours d'étude et de réflexion.

Micheline Conod signale qu'au sujet des toilettes du refuge, un rendez-vous est prévu la semaine suivante pour évaluer ce qui peut être amélioré.

Concernant le cimetière et la pierre du souvenir, plusieurs projets sont à l'étude.

Quant aux forêts, le triage effectué régulièrement un rapport, tout se passe bien.

Mirjam Petermann informe que concernant les eaux usées, les comptes 2024 de l'AIVM ont été adoptés, la convention avec Orbe a été signée et se trouve au Canton pour contrôle. Par ailleurs, les travaux à la STEP à Orbe avancent bien et les compteurs de débit fonctionnent bien. Depuis cette année la clé de répartition sera appliquée, ce qui représente 9.9% pour les Clées. Malheureusement lors de fortes pluies il y a toujours trop d'eau qui part au Mujon.

Au sujet de l'eau de consommation, l'AISM a profité des travaux de réfection du collecteur de la Pouette pour poser le tuyau d'alimentation depuis le captage jusqu'au réservoir des Clées. La Russille est toujours 100% sur la source Mercier, dont le débit est actuellement de 1344 litres par minute. Idem pour les Clées. La remise en service des sources des Clées sera faite ultérieurement. Elle rappelle que le gros des travaux de la Pouette sont terminés. La rénovation du collecteur s'est bien passée, grâce à une météo clémente une équipe de pros de BEATI.

Quant à la police, comme chaque année, la Municipalité a reçu la visite de l'adjudant Sigrist et de son collègue du poste de Vallorbe ainsi qu'un résumé des événements sur la commune. Rien de spectaculaire n'a été signalé. En revanche, concernant la cybercriminalité, il est conseillé de faire appel à la police en cas de doute au sujet d'un courriel ou appel téléphonique.

Lors de la dernière assemblée générale de la PCI, les comptes 2024 ont été approuvés. Le Coût par personne pour les communes en 2024 est de 19.07 CHF au lieu de 19.35 CHF. Il y a eu une légère

augmentation de population, soit 95 950 habitants pour le Jura-Nord vaudois. Pour rappel, le coût moyen par habitant avant la fusion des quatre ORPC était de CHF 18.60 pour l'ensemble du district. La moyenne cantonale basée sur les comptes 2023 est de CHF 24.26 par habitant.

Lors de l'assemblée générale du SDIS, le rapport de gestion et des comptes 2024 ainsi que le budget de fonctionnement ont été adoptés. L'augmentation de 3% de la population contribue à maintenir le coût par habitant comme souhaité. Une commission pour l'étude des nouveaux statuts a été nommée car il y a non-conformité avec les Jeunes sapeurs-pompiers et l'ECA exige une modification dans les statuts. Enfin, l'effectif des pompiers étant au plus bas, des volontaires sont recherchés.

Anne Calame-Rosset relève qu'il n'y a pas de nouvelles du Canton concernant le PACom.

Au sujet de l'AJOVAL, un projet prévoit l'ouverture d'une structure d'accueil préscolaire de 22 places à Lignerolle pour 2027. La projection du coût annuel est de 180 000.- CHF à charge des communes. Quant aux CMS, les comptes 2024 sont déficitaires (1.205 mio) à cause de la forte augmentation des demandes et l'engagement de personnel intérimaire plus coûteux pour y faire face. 46 000.- CHF ont été prélevés dans les réserves de l'association intercommunale, le reste a été supporté par le Canton. Concernant l'évolution du dossier « Ehnv du futur », des décisions sont annoncées pour 2025. Les comptes 2024 sont moins déficitaires que prévu (-1.75 mio contre -2.44 mio annoncés) et les Ehnv se félicitent de poursuivre avec succès leur plan de retour à l'équilibre financier.

Concernant les bâtiments, le carrelage abimé du couloir d'accès de la Croix-Blanche a été remplacé et les travaux d'assainissement de l'arrière du bâtiment viennent de se terminer.

Depuis le début de l'année, quelques dépenses non budgétées ont été effectuées, soit la réparation de la ventilation et le dépannage dans la chambre froide de la cuisine de l'Auberge ; deux dépannages de la chaudière à la Croix-Blanche et le remplacement du vase d'expansion ; le frigo datant de 1997 dans l'appartement de la tenancière sera remplacé ; l'entretien de la toiture et l'évacuation des eaux usées bouchée au collège de la Russille ; l'orgue de l'église étant de moins en moins utilisé, il souffre de humidité, se grippe et se désaccorde.

Quant à l'avenir de la petite salle de la Russille, plusieurs options sont envisagées :

1. Rénover et louer : l'investissement est conséquent. L'option avait déjà été étudiée en 2022 avec l'aide d'un architecte. En conclusion, cette démarche est peu intéressante financièrement pour la commune. Elle est à envisager seulement si le Conseil décide de conserver son patrimoine bâtiment. La petite salle, notée en classe 6, n'a aucun intérêt historique ou esthétique.
2. Louer à un artisan : le besoin de rafraîchissement est conséquent et il n'y a pas d'eau, ni toilettes.
3. Vendre contre un projet de mise à l'enquête préalablement validé par la Municipalité.

Anne Calame-Rosset sollicite les avis et suggestions du Conseil dans un premier temps avant de monter un projet et de préparer un préavis à soumettre au Conseil général.

Philippe Conod relève que l'intérêt d'acquérir ce bâtiment par une personne dépendrait du prix proposé par la Commune. Ce n'est que très bon marché et avec l'aide d'un bon architecte que cela pourrait valoir la peine.

Anne Calame-Rosset répond qu'avant d'imaginer un prix de vente, il faudrait savoir si le Conseil est davantage favorable à conserver le bâtiment ou à s'en séparer.

René Lambercy relève que malgré le peu d'intérêt financier à le rénover, il serait peut-être préférable que la commune conserve ce patrimoine.

Philippe Conod précise que moins un bâtiment est utilisé, plus il se dégrade et coûte cher.

Marie-José Paquier lance l'idée de faire appel à un artiste ou artisan qui le louerait pour son activité.

Marinette Benoit relève que le Conseil se pose les mêmes questions que la Municipalité, que la réflexion suit son cours et que le sujet sera remis prochainement en discussion.

René Lambercy demande ce que le règlement autorise comme petite activité artisanale.

Marinette Benoit se souvient qu'il est assez restrictif pour éviter les activités causant des nuisances mais elle doit vérifier.

Joël Petermann alerte sur le fait que quel que soit l'artisan auquel il serait loué, ce sera toujours à la Commune de l'entretenir. N'étant pas un patrimoine historique, il serait peut-être plus judicieux de s'en séparer.

Affaire à suivre !

Marinette Benoit communique qu'une plateforme informatique a été installée pour permettre l'annonce en ligne des déménagements au contrôle des habitants, qui fonctionne bien.

Un retour a été reçu sur l'étude sur les hirondelles, martinets et chauve-souris. La Municipalité étudie les possibilités d'action. Sur demande à la greffe, le document est à disposition sous forme électronique.

Marinette Benoit et Mirjam Petermann se sont rendues à la fête organisée par l'EMS de Croy pour les 100 ans de Mme Ghislaine Conod. Mme Truffer, ancienne habitante de la Russille, a également fêté ses 100 ans ce même jour à l'EMS.

Enfin, un courriel a été envoyé par les droits politiques, transmettant les prochaines dates concernant les élections communales 2026. Le dépôt des listes se fera du 05 au 12 janvier 2026. La syndique en profite pour annoncer que seuls Paolo Gregorio et elle-même se représentent. Trois places sont donc à repourvoir à la Municipalité.

11 Propositions individuelles et divers

Pierrick Maire demande si la Municipalité a pris position sur la nouvelle loi sur les communes, sachant que la commune d'Henniez cherche à mobiliser d'autres petites communes.

Marinette Benoit répond que la consultation est terminée. Énormément de retours et réactions ont été émis. La Municipalité s'est jointe au groupe « Bourgs et Villages ». L'ouvrage va être remis sur le métier et rediscuté entre le Canton, les associations de communes, l'UCV, etc.

La présidente donne la parole à Gilles Burri qui demande pourquoi une mise à l'enquête est nécessaire pour l'abattage d'un chêne malade, qui risque de tomber sur la route et se trouve en zone agricole.

Marinette Benoit répond que c'est inscrit dans la nouvelle loi cantonale. Elle précise que si le danger est réel, il est possible d'abattre l'arbre avant le résultat de la mise à l'enquête. Dans le cas présent, il

a été demandé au garde forestier de venir faire un constat et que la Municipalité est en attente de sa réponse.

Gilles Burri estime qu'un garde forestier doit être professionnel et donner sa réponse tout de suite.

Philippe Conod précise qu'au niveau du droit, si l'arbre est dangereux, la Commune est responsable. Si une mesure est qualifiée d'urgente, elle doit être prise dans l'immédiat.

Marinette conclut en disant que le garde forestier sera contacté dès le lendemain pour intervenir tout de suite.

Christian Benoit remercie la Municipalité pour la qualité de la présentation des comptes commentés.

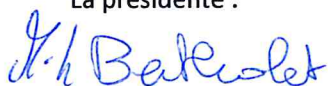
Mary-Lise Bertholet remercie Françoise Vurlod qui quitte son poste de secrétaire municipale et lui souhaite bon vent pour la suite.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

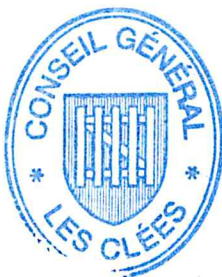
12 Le contre-appel confirme la présence de 15 conseiller-ère-s.

La séance est levée à 20h56.

La présidente :



Mary-Lise Bertholet



La secrétaire :



Virginie Meisterhans